



**Assemblée générale spéciale
tenue le mercredi 21 avril 2021 à 13 h
via la plateforme Zoom**

Présences : (67/102)

Allard Jean-Marc – Montréal (2)	Arseneault Mélanie – Lanaudière (2)
Ayotte Jacinthe – Montréal (1)	Bédard Éric – Montérégie (1)
Benoit Samantha – Montréal (1)	Bensaïd Saïd – Montréal (2)
Blackburn Stéphanie – Saguenay-Lac St-Jean (1)	Blaquière Caroline – Laurentides (1)
Boucher Louise – Mauricie-Centre du Québec (1)	Boufadiz Ghita – Montréal (2)
Brisson Donald -Laurentides (1)	Bullock Paul – Laurentides (4)
Canuel Lucie – Montréal (4)	Caudron Kathleen – Lanaudière (1)
Cheevers Jason (7)	Dumas Nathalie – Montérégie (1)
Eborisi, Jean-David - Laurentides (1)	Fitzback Karine – Capitale Nationale (1)
Gauthier Micheline – Mauricie-Centre du Québec (1)	Gauvreau Benoit – Lanaudière (1)
Gilbert Laury – Saguenay-Lac St-Jean (1).	Girard Alec – Montérégie (2)
Henri Roxanne – Montérégie (1)	Hermelyn Sandy – Montréal (1)
Lachance Marie-Julie (1)	Lafrance Jean – Capitale Nationale (1)
Lalande Gilles – Montréal (3)	Lamoureux Jocelyn – Laurentides (1)
Landry Nadia – Montérégie (1)	Larouche Lise – Laurentides (1)
Leduc Nancy – Laurentides (3)	Lemieux Sylvain – Laurentides (1)
Lévesque Pascal – Capitale Nationale (2)	Méric Brigitte – Laval (1)
Méric Messier Guillaume – Montérégie (1)	Monté Martin – Montérégie (4)

Pelletier Dyna – Montréal (1)
Théroux Simon – Laurentides (1)
Tremblay Michel – Montréal (1)

Plante Jean-François – Lanaudière (2)
Thibault Claire – Lanaudière (1)

Absences : (35)

Abellard Marie-Agar – Laval (1)
Beauchamp Nelson – Montréal (1)
Blais Natacha – Estrie (1)
Boatswain Sandra – Montréal (1)
Cap rock Feler – Montérégie (1)
Dassie Valérie – Montérégie (4)
Desjardins Louis – Laurentides (1)
Désy Luc – Lanaudière (1)
Dozois Isabelle – Laurentides (1)

Filion Ginette – Montréal (1) ferme juillet

Hétu Pierre – Montréal (1)
Jean-Pierre Paul-Raphaël – Montréal (1)
Leblond Nicole – Estrie (1)
Morin Darcy – Laurentides (1)
Potvin Myriam – Laurentides (1)
Robidoux Benoit – Montérégie (1)

Beaubien Martine – Montréal (1)
Beauregard Robert – Montérégie (1)
Blouin Bruno – Montérégie (1)
Bostic Ryan – Montréal (1)
Colin Mélissa – Montréal (1)
Désir Kettia - Laval (1)
Desrameaux Adélaïde – Montréal (1)

Dévil Béatrice – Montréal (1) Fermé

Fakoya Ibironke – Montréal (1)
Fouzia Zarhane – Montréal (2)
Jean-Charles Margaret – Montréal (1)
Kokitko Stéphanie – Montérégie (1)
Lessard Micheline – Laurentides (1)
Normandeau Isabelle – Saguenay-Lac St-Jean (1)
Robert Nicolas – Laurentides (1)

Invités : (9)

Beaudoin Sylvie - Adjointe administrative FRIJQ
Gauthier Alexandre
Lapierre Isabelle
Lepage Pierre-Luc
Therrien Frédéric
Forget Suzanne
Hamel Gabriel
Latreille Steve
Massie Mario-Olivier – DG Conseil FRIJQ

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue et ouverture de l'assemblée spéciale par la présidente, Mme Mélanie Arseneault, et vérification du quorum
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour de l'AGS **R-21-04-03**
3. Proposition pour la nomination d'un président et secrétaire d'assemblée **R-21-04-04**
4. Présentation de la nouvelle Entente nationale par Mario-Olivier Massie
 - 4.1 Présentation du contenu de l'Entente de principe signée le 15 février 2021 concernant les gains et les modifications
 - 4.2 Période de questions des membres selon la procédure établie
 - 4.3 Vote et résolution d'acceptation de l'Entente Nationale 2020-2025 **R-21-04-05**
5. Questions diverses
6. Levée de l'assemblée **R-21-04-06**

Monsieur Massie, directeur général, souhaite la bienvenue à tous et prend la parole afin de donner certaines directives pour cette rencontre, étant donné que cette assemblée générale spéciale a lieu par le biais de la plateforme ZOOM et demande aux membres de suivre les directives selon la procédure qui leur fut transmise, en ce qui a trait à la période de questions. Il prend les présences des membres et les nomme un à un avec la participation de Madame Sylvie Beaudoin, adjointe administrative, de la FRIJQ, avant de débiter la rencontre et après avoir vérifié le quorum, qui est de 67 membres présents sur les 102 ressources membres, est donc atteint.

M. Massie passe la parole à notre présidente, Mme Mélanie Arseneault, pour l'ouverture de cette assemblée générale spéciale des membres.

1. Mot de bienvenue de la présidente, Mme Mélanie Arseneault

Mélanie Arseneault souhaite la bienvenue aux membres de la fédération présents et déclare que l'assemblée générale spéciale est ouverte à 13h20, vu que nous devons attendre les membres avant de débiter et atteindre le quorum.

Tel que discuté lors de l'Assemblée générale annuelle 2019, nous avons mis en place cette année le comité de négociation de l'Entente nationale 2020-2025 qui, depuis septembre 2019, s'est réuni à de nombreuses reprises. Nous tenons d'ailleurs à remercier les membres du comité, soit : Pascal Lévesque (Capitale nationale), Martin Monté (Estrie), Éric Bédard (Montérégie), Gilles Lalande (Montréal) et Mario-Olivier Massie, directeur-général, qui ont grandement contribué à préparer la documentation nécessaire pour cette négociation. De plus, nous tenons à remercier Mario-Olivier Massie pour son travail depuis son arrivée en fonction et pour le suivi des dossiers de nos membres au cours des derniers mois ainsi que Sylvie Beaudoin.

Enfin, je tiens à souligner le travail accompli par chacun et chacune d'entre vous afin de faire avancer les dossiers et les différents projets de notre fédération. Je vous remercie pour votre dévouement, votre détermination à faire bouger les choses, à accueillir et prendre soin de nos jeunes usagers dans vos ressources, et ce, en cette période de pandémie.

Avant de continuer la rencontre, Mélanie Arseneault tient à clarifier certains points concernant les échanges entre nous et demande de respecter les positions et les points de vue de nos membres. En cette période de Covid, nous sommes tous très fatigués et nous désirons que cette rencontre se fasse dans le respect et elle n'acceptera que personne ne déborde du cadre de cette rencontre. De plus, elle se permettra de prendre position s'il le faut pour arrêter l'interlocuteur quand cela ne respectera pas l'ordre du jour.

Elle demande au directeur général, M. Massie, de confirmer le quorum. Ce dernier a pris les présences avec la participation de l'adjointe administrative, Sylvie Beaudoin, et à l'aide de la liste des membres de la FRIJQ et de ceux ayant préalablement confirmé leur présence à la conférence via Zoom avant l'ouverture de la rencontre. Il nous confirme que nous avons le quorum requis pour débiter cette rencontre, car nous avons 67 membres sur 102 membres et 10 invités.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour de l'assemblée générale spéciale

La présidente fait la lecture de l'ordre du jour et demande s'il y a des ajouts. Aucun commentaire ou ajout à l'ordre du jour

R-21-04-03

Il est proposé par Éric Bédard d'accepter l'ordre du jour tel que présenté par la présidente, secondé par Louise Boucher et adopté à l'unanimité.

3. À titre de **proposition pour la nomination d'un président de l'assemblée et de présentateur de l'entente de principe et d'un secrétaire d'assemblée**, la présidente suggère le nom de Mario-Olivier Massie, qui agira à titre de président de l'assemblée et de présentateur de l'Entente nationale de principe 2020-2025 accompagné de la secrétaire de l'assemblée générale spéciale, Sylvie Beaudoin. Elle explique que cette formule est la même que lors de l'assemblée générale des membres et que le vote d'acceptation de l'Entente nationale de principe se fera à main levée et sera comptabilisée selon les règlements généraux en vigueur et qu'une ressource correspond à un vote.

R-21-04-04

Il est proposé par Ghita Boufadiz, secondé par Micheline Gauthier et adopté à l'unanimité de la proposition de la présidente de nommer de Mario-Olivier Massie, qui agira à titre de président de l'assemblée et présentateur de l'Entente nationale de principe 2020-2025 accompagné de la secrétaire de l'assemblée générale spéciale du 21 avril 2021, Sylvie Beaudoin. Et que le déroulement de cette rencontre est le même que lors de l'assemblée générale des membres et que le vote d'acceptation de l'Entente nationale de principe se fera à main levée et sera comptabilisé selon les règlements généraux en vigueur et qu'une ressource correspond à un vote.

4. Présentation de la nouvelle Entente nationale par Mario-Olivier Massie

Ce dernier débute en expliquant les grandes orientations et les avancées tant au niveau normatif que des gains monétaires contenus dans l'Entente de principe signée le 15 février 2021. Il explique que chaque membre de la FRIJQ a reçu copie de la résolution portant le numéro R-21-02-36, document portant sur l'acceptation de l'Entente de principe dûment signé par la présidente, Mélanie Arseneault, le 15 février 2021, avec le MSSS. Cette résolution était accompagnée d'un mémo qui demandait au MSSS de clarifier certains points qui n'avaient pas encore pu être confirmés quand nous avons signé l'entente de principe.

Il confirme qu'il va nous revenir sur cette note durant la présentation qui sera disponible en format Power Point après la réunion.

Le 17 mars dernier, nous avons reçu une réponse par écrit du MSSS, qui nous confirmait les points qui étaient encore en litige, considérant qu'il n'avait pas terminé les négociations avec l'ARIHQ et la table sectorielle / grands syndicats nationaux.

Le comité de négociation a tenu une rencontre de travail afin de s'assurer d'avoir le maximum d'informations pour vous convoquer à cette AG spéciale des membres de la FRIJQ. Il informe les membres pourquoi nous avons attendu si longtemps avant de convoquer cette rencontre, soit parce que nous attendions de connaître les conclusions de l'AG spéciale de l'ARIHQ, qui a été tenue la semaine dernière.

Suite à la rencontre du comité, la présidente et M. Massie sont retournés à la table de négociation afin de s'assurer que les clauses remorque, que nous avons et qui sont similaires à celles de l'ARIHQ, soient bien incluses. De plus, le 16 avril dernier, nous avons tenu une autre rencontre du comité de négociation afin de s'assurer que nous avons les réponses à vos questions pour cette rencontre. Nous espérons que nous pourrons vous informer au maximum.

De plus, le 20 avril 2021, nous avons tenu un conseil d'administration spécial en vue d'informer les membres des réponses à ce jour du MSSS, de la préparation de l'AG spéciale de ce jour ainsi que du déroulement de cette assemblée.

M. Massie débute la présentation Power Point (voir le Document Présentation de l'entente de principe 2020-2025 FRIJQ/MSSS Assemblée générale spéciale (21 avril 2021)) qui fait partie intégrante de ce procès-verbal et qui sera envoyé aux membres dans les prochains jours.

Suite à cette présentation qui dura plus d'une vingtaine de minutes, Madame Arseneault a remercié M. Massie et ouvre la période des questions aux membres. Elle explique que la méthode et le temps de parole sera comme suit : nous essaierons de suivre l'ordre alphabétique des membres présents. Une seule personne par contrat peut prendre la parole pour cette RI et nous limiterons le temps de parole. Nous vous demandons de vous servir de votre petite main quand vous voulez poser une question et que toute question ne faisant pas partie de la discussion devra être transmise à la permanence de la FRIJQ après la rencontre.

4.1 Début de la période de questions des membres selon la procédure établie et l'ordre alphabétique. Vu que certains membres n'avaient pas de commentaires ni de questions, suite à la présentation, nous sommes allés directement aux membres suivants de la liste.

Une des premières questions est venue de Paul Bullock, qui voulait connaître l'impact de cette négociation au niveau de la MEP et la reconnaissance des diplômes.

Mélanie l'informe que nous en avons discuté avec le MSSS et que la MEP va augmenter selon l'indice des rentes du Québec, le 1^{er} janvier, selon le % établi par cette dernière. Pour ce qui est de la reconnaissance des diplômes, nous devons continuer nos démarches afin de faire ajouter d'autres titres d'emploi à faire reconnaître.

Lucie Canuel demande si nous avons certaines clauses similaires à celles de l'ARIHQ, concernant les plus petites ressources et demande à Pascal Lévesque ce que nous avons pour la FRIJQ.

M. Massie autorise M. Lévesque à prendre la parole, qui demande de présenter un tableau que l'ARIHQ a dans son entente de principe pour les petites ressources de 15 places et moins.

Il explique la nouvelle mesure en lien avec l'organisation du travail que recevra l'ARIHQ pour les 15 places et moins et démontre la mesure qui est similaire à la MEP que nous avons depuis plusieurs années à la FRIJQ. Par contre, il explique qu'avec cette mesure, le personnel de l'ARIHQ n'aurait pas besoin de diplôme reconnu. Quant à la MEP, il nous faut une reconnaissance des diplômes. Certains membres trouvent que cela est semblable à notre MEP.

Par la suite, Lucie Canuel demande à connaître le vote au conseil d'administration du 23 février dernier, soit lors de l'acceptation de l'Entente de principe.

Mme Arseneault confirme qu'il y avait deux ou trois membres qui étaient contre l'acceptation et que nous ne sommes pas là pour nommer qui est pour ou contre cette entente.

Caroline Blaquière confirme que le conseil d'administration, dont elle fait partie avait convenu lors de la rencontre spéciale du conseil le 20 avril, avait convenu que les membres du CA ne prendraient pas position et qu'il s'abstiendrait dans le cadre de la discussion.

Micheline Gauthier explique que cette entente n'est pas parfaite et qu'elle ne pourra plaire à tous les membres. Comme elle l'a exprimé, un grand débat est certainement à long terme la méthode de la classification de nos usagers dans les RI. Pour conclure, elle tient à remercier le comité de négociation pour cette entente nationale et de continuer à défendre nos droits.

Stéphanie Blackburn tient à souligner l'importance de la MEP et de travailler à la reconnaissance de l'ajout de diplômes, en plus d'une augmentation annuelle.

Laurie Gilbert trouve qu'il y a beaucoup trop de formulaires dans le cadre de nos différentes réclamations financières ou autre rapport avec nos établissements.

Alex Girard trouve que la nouvelle augmentation des salaires devra être revue dans son échelle salariale et cela pourra engendrer une problématique de la gestion salariale dans sa RI.

Pascal Lévesque intervient au niveau de la nouvelle méthode concernant le FONDS de formation que nous avons obtenu et que nous allons gérer à compter de 2021-2022. Nous devons mettre en place un programme de formation et une méthode de suivi, car nous devons faire une reddition de compte au MSSS une fois par année.

Nadia Landry demande des explications concernant les clauses remorque et de clarifier certaines clauses de l'entente de principe ayant cette annotation. M. Massie explique que les clauses remorque ou de parité furent signées dans le cadre de l'entente de principe du 15 février dernier et, considérant que nous l'avons signé avant l'ARIHQ, le MSSS nous a accordé ces clauses lors de nos négociations. Ce qui signifie que certaines clauses pourraient être similaires à celles de l'ARIHQ. De plus, au niveau des taux salariaux ou concernant les rétributions, nous aurons les mêmes taux que les grands syndicats négocieront avec le MSSS.

Gilles Lalande prend quelques minutes pour expliquer la méthodologie de la MEP et la spécification jeunesse que nous avons fait reconnaître au MSSS, et ce, bien avant la nouvelle clause sur la Mesure de l'organisation du travail des plus petites RI. Par contre, il serait d'accord pour s'assurer de recevoir des frais de gestion pour la MEP et des nouvelles mesures salariales.

Jacinthe Ayotte trouve important de conserver nos acquis, mais il faut essayer de bonifier nos ententes.

Éric Bédard prend la parole et informe les membres présents qu'il n'est pas d'accord avec l'entente de principe telle que présentée et que nous devrions aller chercher cette nouvelle mesure de l'organisation du travail que l'ARIHQ

a négocié. De plus, il affirme qu'avec le rapport de la Commission Laurent, le gouvernement va certainement ajouter beaucoup plus de fonds pour les jeunes que nous desservons. Selon lui, nous devons continuer de négocier. Sylvain Lemieux indique que nous sommes allés chercher de beaux gains dans cette négociation, mais qu'il faut avoir plus de reconnaissance des diplômés pour la MEP.

Simon Thérault apprécie le travail du comité de négociation et affirme qu'il faut s'assurer que les clauses remorque soient bien respectées.

Guillaume Messier prend la parole et trouve que la nouvelle mesure que l'ARIHQ a négociée devrait également être négociée pour les petites RI de 15 places et moins de la FRIJQ. Il dit aussi que la MEP doit être augmentée et que l'on doit bonifier la reconnaissance des diplômés par l'acceptation de nos types d'emplois. Pour ce qui est des autres clauses, il trouve cela bien, mais il n'est pas d'accord à accepter cette entente de principe.

Samantha Benoit veut s'assurer qu'elle pourra bénéficier de la MEP et de la MSSAE avec la nouvelle entente.

M. Massie confirme que nous avons fait modifier les clauses à cet effet.

Martin Monté trouve que les appartements supervisés n'ont pas beaucoup de fonds supplémentaires. Par contre, il demande également de s'assurer que les clauses remorque soient respectées dans la version finale de l'entente nationale.

Jean-François Plante fait une remarque que si nous refusons cette entente de principe, ce que nous avons obtenu pourrait certainement nous glisser entre les mains. Le risque est important, car nous pourrions peut-être la signer seulement dans deux (2) ans et ne recevoir aucune clause remorque qui est applicable à partir du 1^{er} avril 2020.

Frédéric Therrien prend la parole sans avoir été autorisé et demande si c'est vrai qu'il y a des problèmes au sein du conseil d'administration en ce qui a trait à l'acceptation de l'entente de principe et qu'il souhaitait connaître l'opinion de chacun des membres avant le vote.

M. Massie lui a répondu qu'il n'avait pas le droit de parole et qu'il n'y a qu'une seule personne par ressource qui peut intervenir, tel que mentionné en début de rencontre. De plus, pour les questions concernant le tour de

table en vue de connaître la position de chacun des membres du conseil d'administration et savoir s'il y a des problèmes au sein du CA, cela n'est pas acceptable considérant que les débats ayant lieu durant le conseil d'administration doivent rester à l'intérieur de ces rencontres.

Said Bensaid trouve que l'entente tient compte des augmentations selon le coût de la vie et remercie le comité de négociation et la permanence.

Kathleen Caudron remercie le comité de négociation pour leur travail et trouve que nous avons avancé depuis les dernières années et qu'il ne faut pas arrêter les différentes démarches que nous faisons auprès du MSSS au courant des prochaines années.

Après la période de questions, qui a duré plus de 90 minutes, nous passons au vote pour l'acceptation de l'entente nationale de principe.

Vote et résolution d'acceptation de l'Entente nationale 2020-2025

Concernant l'acceptation de l'Entente de principe, qui fut dûment signée par la présidente de la FRIJQ, Mme Mélanie Arseneault et le MSSS, représenté par son porte-parole, Me Gilles Rancourt, le 15 février 2021, dans le cadre de la négociation de la nouvelle Entente nationale 2020-2025, Monsieur Massie demande à Sylvie Beaudoin de prendre en note le vote en suivant la liste par ordre alphabétique. De plus, nous prenons le temps de bien enregistrer les votes.

Après avoir comptabilisé, Sylvie Beaudoin remet la liste des voteurs et le rapport en détail à la présidente afin qu'elle annonce le résultat du vote : sur 67 ressources présentes, 41 ont voté pour, 25 ont voté contre et un membre avait quitté la rencontre avant le vote, ce qui donne un pourcentage de 62 % pour l'acceptation de la nouvelle entente nationale 2020-2025.

Après le vote, et à la demande des membres présents, il fut demandé au conseil d'administration et aux membres du comité de négociation de s'assurer de clarifier certains points avec le MSSS avant la signature finale, de s'assurer du respect des clauses remorque et d'embaucher un conseiller juridique pour la relecture de l'entente finale, avant la signature.

R-21-04-05

Mme Arseneault et M. Massie ont présenté aux membres l'entente de principe dûment signée le 15 février 2021, entre le MSSS et la FRIJQ, le contenu de l'ensemble des modifications au niveau normatif et du volet financier, qui fut négocié dans le

cadre de la nouvelle Entente nationale 2020-2025, par l'entremise du comité de négociation de la FRIJQ, qui a débuté son travail de négociation en juillet 2020.

Après une période de questions et d'échanges avec chacun des membres de la FRIJQ présents, concernant le contenu des modifications, tant au niveau normatif que du volet financier, qui fut négocié avec le MSSS en ce qui a trait à cette future Entente nationale 2020-2025, il fut demandé aux membres présents de voter sur cette entente de principe et d'informer le résultat de ce vote auprès du MSSS d'ici les prochains jours.

Entendu que la présidente, Mélanie Arseneault, et Mario-Olivier Massie avisent le MSSS, au nom des membres de la FRIJQ, qu'après un vote des membres présents de la Fédération des ressources intermédiaires jeunesse du Québec, lors de la tenue de l'assemblée générale spéciale du 21 avril 2021, l'Entente de principe, qui fut dûment signée le 15 février 2021 par la présidente, Mme Mélanie Arseneault, fut acceptée à 62 % par les membres présents.

Entendu que cette acceptation est conditionnelle à la réception de la part du MSSS, d'une lettre de confirmation d'ici le 7 mai 2021, de ses engagements à respecter des clauses de parité (Clause remorque) et de majoration, qui furent convenues avec l'ARIHQ ainsi que celles qui seront négociées à la table sectorielle et qui furent négociées dans l'entente de principe, par la FRIJQ/MSSS, dûment signée le 15 février dernier soit :

- 1) **Mesure d'atténuation de l'écart salarial public/privé (MAES)** identique à l'ARIHQ – est bien 22,35 \$ comme l'ARIHQ - Tableaux salariaux d'avril 2021 au 31 mars 2025
- 2) **Frais de gestion administrative** pour la nouvelle mesure MAES, soit identique à l'ARIHQ
- 3) **La rétroaction au 1^{er} avril 2020** sur l'augmentation du soutien et assistance
- 4) **Frais de transport** : payé selon la directive du circulaire du CT avec un minimum de 12 \$ par jour pour les déplacements, soit identique à l'ARIHQ
- 5) **Lettre D** - Contenu que vous nous avez confirmé verbalement et par le biais d'une note du 20 avril 2021

Mécanisme de financement

Méthode de paiement/remboursement

Rapport de reddition de compte

Entendu qu'après avoir reçu la lettre de confirmation des points précédents du MSSS, qui répondra aux demandes de nos membres de la FRIJQ, les membres du comité de négociation de la FRIJQ devront s'assurer de réviser le contenu de

l'Entente nationale 2020-2025 finale et demander l'avis d'un professionnel juridique, avant de la signer.

Entendu que les membres de la FRIJQ mandatent par la suite les membres du comité de négociation de signer cette entente nationale 2020-2025 en leurs noms et d'en informer les membres de l'avancement de la signature.

Il est proposé par Jean Lafrance, secondé par Louise Boucher, d'aviser le MSSS de l'acceptation à 62 % de l'Entente nationale de principe dûment signée le 15 février dernier par les membres de la Fédération des ressources intermédiaires jeunesse du Québec, le mercredi 21 avril 2021. De plus, de mandater la présidente, Mme Mélanie Arseneault, et Mario-Olivier Massie, porte-parole, et les membres du comité de négociation à faire les représentations nécessaires auprès du MSSS pour finaliser les différentes clauses en attente de réponse. Et de s'assurer de la révision du contenu rédactionnel de cette entente avec l'accompagnement d'un professionnel juridique avant d'apposer les signatures finales de l'Entente nationale 2020-2025.

De transmettre dans les prochains jours cette résolution au Ministre de la santé et des services sociaux, M. Christian Dubé, par l'entremise de son porte-parole, Me Gilles Rancourt.

5. En ce qui concerne les **questions diverses**, aucun point ne fut ajouté ou discuté.

6. Levée de la réunion

La levée de la réunion de l'assemblée générale spéciale des membres de la FRIJQ prend fin à 15h35, avec une durée de 2 heures et 15 minutes. Il est proposé par Martin Monté, secondé par Lucie Canuel et adopté à l'unanimité d'accepter la levée de l'assemblée.

R-21-04-06

Il est proposé par Martin Monté, secondé par Lucie Canuel et adopté à l'unanimité de lever la réunion de l'assemblée générale spéciale des membres de la FRIJQ qui prend fin à 15h35. Et pour conclure, la présidente, Mélanie Arseneault, a tenu à remercier la participation des membres à cette rencontre et que nous les tiendrons informés de l'évolution du dossier.

Michel Tremblay, secrétaire

2021-2022

Mélanie Arseneault, Présidente

2021-2022